



Projets

d'Investissements d'Avenir

Le Village Chinois : Un quartier pilote pour un développement durable et citoyen en Amazonie





Cadre du PIA



Cadre du PIA

Programme d'Investissements d'Avenir (PIA)

- AMI lancé dans le cadre du programme 414 des investissements d'avenir « Ville et territoires durables »
- 1^{er} axe de l'action « Ville durable et solidaire, excellence environnementale du renouvellement urbain » intitulé « Viser la très haute performance et l'innovation environnementale pour le renouvellement urbain ».
- ANRU : opérateur responsable de la mise en œuvre du programme

Qui était éligible ?

- Quartiers dits ' d'intérêt national', du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU)
- Programme permet aux lauréats du projet d'être accompagnés pour la concrétisation du projet (financement et ingénierie – accompagnement par un pôle d'experts -) pendant une phase de maturation (un an) puis une phase opérationnelle

Les objectifs du programme sont :

- Augmenter le reste pour vivre des habitants des quartiers de la politique de la ville
- Renforcer l'attractivité des quartiers

Les opérations du projet devront s'inscrire prioritairement dans les trois thèmes suivants :

- La performance des bâtiments
- L'approche énergétique et environnementale à l'échelle du quartier
- La mobilité



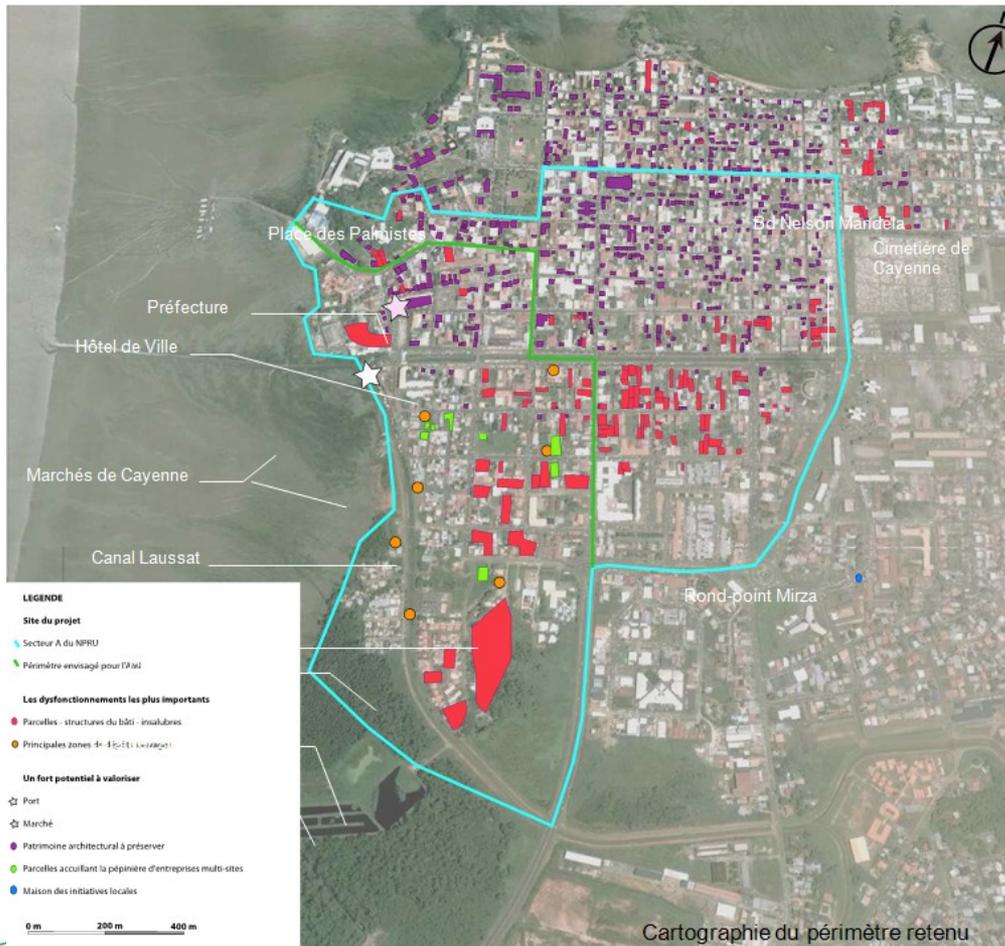


Candidature de Cayenne



Périmètre retenu

« Le Village chinois, un quartier pilote pour un développement durable et citoyen en Amazonie »



ANR cget Cayenne

Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine

Commissariat général à l'égalité des territoires

Appel à manifestations d'intérêt pour le programme d'investissements d'avenir - Programme 414

INVESTISSEMENTS D'AVENIR

Le Village chinois

Un quartier pilote pour un développement durable et citoyen en Amazonie

Candidature de la ville de Cayenne

Nouveau Projet de développement et de renouvellement urbain de Cayenne

Septembre 2015

1



Programme d'actions

« *Le Village chinois, un quartier pilote pour un développement durable et citoyen en Amazonie* »

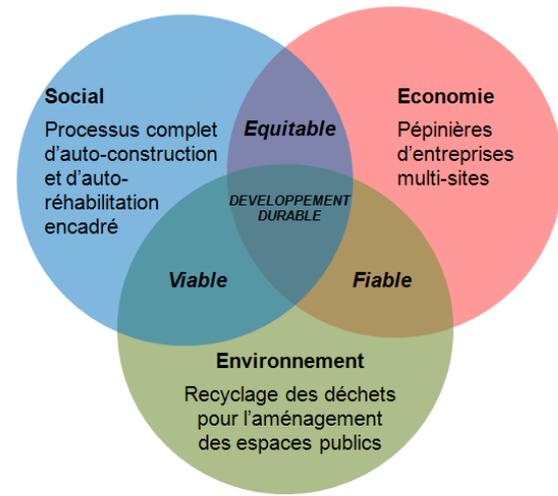
1. Développer un processus complet d'auto-construction et d'auto-réhabilitation encadrées pour accompagner les habitants les plus pauvres dans la requalification de leur logement



2. Mettre en œuvre un système de recyclage des déchets pour l'aménagement des espaces publics



3. Réalisation d'une pépinière d'entreprises multi-sites



Phasage

Estimation des projets (dossier de candidature) :

- Phase études : 615 000 €
- Phase opérationnelle : 2 477 500 €
- TOTAL : 3 092 500 €



Phase de maturation

- Conventionnée à 150 000 €
- Financement PIA : 80% (120 000 €)
- Accompagnement BET : préparation des CCTP, définition des outils de suivi-évaluation

1. Processus d'auto-construction et d'auto-réhabilitation encadrés

➤ Etude de faisabilité pour la conception et la mise en œuvre d'un processus complet d'auto-construction et auto-réhabilitation encadrés intégrant un montage technique, financier, juridique, foncier et social

2. Système de recyclage des déchets pour l'aménagement des espaces publics

➤ Etude de faisabilité sur le recyclage et la réutilisation des matériaux identifiés dans le cadre du développement de filières locales de recyclage

3. Réalisation d'une pépinière d'entreprises multi-sites

➤ Etude de faisabilité et d'opportunité sur la mise en place d'une pépinière multi-sites composée de locaux modulaires temporaires

➤ Conception d'un système constructif modulaire

Pilotage et gouvernance

Comité de suivi et d'évaluation

- Co-piloté par la Présidente de la CACL et le Préfet
- Définit et pilote le dispositif attaché au suivi-évaluation
- → Intègre le programme de l'AMI dans la démarche globale d'évaluation

Comité de pilotage

- Co-piloté par le Maire et le Préfet
- Valide le bilan annuel et l'évaluation
- Valide la programmation opérationnelle et son financement prévisionnel
- Valide les documents contractuels
- → Valide le programme opérationnel de l'AMI et la convention-cadre

Comité technique Renouveau urbain et cadre de vie

- Piloté par la Direction du PDRU
- Assure le suivi de l'avancement opérationnel et l'articulation entre les différents axes
- Met en oeuvre et évalue les actions
- → Assure la coordination du programme de l'AMI avec l'ensemble des axes thématiques

Groupe d'expertise AMI

- Piloté par la Direction du PDRU
- Définit la programmation et la stratégie de mise en oeuvre du programme d'action de l'AMI
- Assure une veille technique sur les thématiques de l'AMI
- Propose les actions et modalités innovantes
- Propose et assure les échanges de pratiques avec la ville des Mureaux



Cayenne

L'avenir en marche pour les quartiers prioritaires

